

Catégorie de titres

Numéro de compte du porteur

Plier

Formulaire de procuration - Assemblée extraordinaire qui aura lieu le 22 juillet 2022

Le présent formulaire de procuration est sollicité par la direction et en son nom.

Notes

1. Chaque porteur a le droit de nommer une personne ou une société de son choix, qui n'est pas tenue d'être un porteur, pour assister et agir en son nom à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report. Si vous désirez nommer une personne ou une société autre que la candidate de la direction dont les noms figurent au verso du présent formulaire, veuillez inscrire le nom de cette personne ou société dans l'espace prévu à cette fin (voir au verso).
2. Si les titres sont immatriculés au nom de plus d'un porteur (dans le cas par exemple d'une propriété conjointe, de fiduciaires ou d'exécuteurs/de liquidateurs), toutes les personnes qui figurent sur l'immatriculation doivent signer le présent formulaire. Si vous votez au nom d'une société ou d'une autre personne, vous pourrez être tenu de fournir des documents attestant que vous êtes habilité à signer la présente procuration et précisant à quel titre vous la signez.
3. Ce formulaire de procuration doit être signé exactement selon le(s) nom(s) qui figure(nt) sur la procuration.
4. S'il n'y a pas de date dans l'espace prévu à cette fin au verso du présent formulaire de procuration, le document sera considéré comme portant la date où la direction l'a envoyé par la poste au porteur.
5. **Le droit de vote afférent aux titres représentés par la présente procuration sera exercé conformément aux instructions du porteur; toutefois, en l'absence d'instructions et si la procuration nomme la candidate de la direction dont les noms figurent au verso du présent formulaire, les droits de vote seront exercés selon les recommandations de la direction.**
6. Le fondé de pouvoir exercera le droit de vote afférent aux titres représentés par la présente procuration en votant pour ou contre chacune des questions décrites aux présentes ou en s'abstenant de voter à l'égard de chaque question, selon le cas, conformément aux instructions du porteur, à l'occasion de tout scrutin. De plus, si le porteur a précisé un choix à l'égard d'une question, le fondé de pouvoir exercera le droit de vote afférent aux titres en conséquence.
7. Ce formulaire de procuration confère un pouvoir discrétionnaire à l'égard de toute modification apportée aux questions figurant dans l'avis de convocation à l'assemblée et la circulaire de sollicitation de procuration par la direction, ou de toute autre question pouvant être soumise en bonne et due forme à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report, sauf si la loi l'interdit.
8. Ce formulaire de procuration doit être lu conjointement avec les documents ci-joints, fournis par la direction.

Plier

Les procurations doivent nous parvenir avant 9 h 00, heure de Vancouver, le 20 juillet 2022.

VOTEZ PAR TÉLÉPHONE OU PAR INTERNET 24 HEURES SUR 24 ET 7 JOURS SUR 7 !



Pour voter par téléphone

- Composez le numéro figurant CI-DESSOUS au moyen d'un téléphone à clavier.

1 866 732-VOTE (8683) Sans frais



Pour voter par Internet

- Allez sur le site Web suivant : www.voteendirect.com
- **Téléphone intelligent?**
Pour voter maintenant, scannez le code QR.



Si vous votez par téléphone ou par Internet, N'ENVOYEZ PAS ce formulaire de procuration par la poste.

Le vote par la poste peut constituer la seule méthode possible dans le cas de titres détenus au nom d'une société ou de titres à l'égard desquels le vote est effectué au nom d'une autre personne.

Le vote par la poste et le vote par Internet constituent les seules méthodes possibles lorsqu'un porteur désire nommer un fondé de pouvoir autre que la candidate de la direction dont les noms figurent au verso du présent formulaire. Au lieu d'envoyer cette procuration par la poste, vous pouvez opter pour l'une des deux méthodes décrites ci-dessus pour donner vos instructions de vote.

Pour voter par téléphone ou par Internet, vous devez nous fournir votre NUMÉRO DE CONTRÔLE qui figure ci-dessous.

NUMÉRO DE CONTRÔLE



Nomination du fondé de pouvoir

Je/Nous, porteur(s) de parts du Fonds de Valeur II Pender (le « Fonds »), nomme/nommons par la présente : Gina Jones (la « candidate de la direction »)

OU

Écrivez en caractères d'imprimerie le nom de la personne que vous nommez s'il s'agit d'une personne autre que la candidate de la direction figurant dans les présentes.

comme fondé de pouvoir, avec pleins pouvoirs de substitution, pour assister, agir et voter au nom du porteur sur chacune des questions décrites aux présentes, conformément aux instructions figurant ci-dessous (ou, en l'absence d'instructions, comme le fondé de pouvoir le juge approprié), et à l'égard de toutes autres questions qui peuvent être soumises en bonne et due forme avant l'assemblée extraordinaire des porteurs de parts du Fonds, qui aura lieu via une audioconférence en simultanée, le 22 juillet 2022, à 9 h 00, heure de Vancouver et à toute reprise de l'assemblée en cas d'ajournement ou de report.

LES RECOMMANDATIONS DE VOTE SONT INDIQUÉES EN **SURBRILLANCE**.

Pour **Contre**

1. Modification des objectifs de placement

Examiner et, s'il est jugé pertinent de le faire, adopter une résolution, dont le texte intégral figure à l'Annexe A de la circulaire (la « résolution relative à la proposition »), qui approuve la modification des objectifs de placement du Fonds, ce qui aura pour effet de faire passer le Fonds du statut d'organisme de placement collectif traditionnel à celui d'organisme de placement collectif alternatif (la « conversion ») et, dans le cadre de cette conversion, la modification du barème des frais du Fonds afin d'adopter des honoraires liés au rendement payables à Pender, tel qu'il plus amplement est décrit dans la circulaire (collectivement, la « proposition »).

Plier

Plier

Signature du fondé de pouvoir

Signature(s)

Date

Je vous autorise/Nous vous autorisons à agir conformément aux instructions figurant ci-dessus. Je reconnais/Nous reconnaissons que ces instructions remplacent toute directive qui a pu être donnée antérieurement à l'égard de l'assemblée. **En l'absence d'instructions quant au vote et si la procuration désigne la candidate de la direction, le droit de vote sera exercé selon les recommandations de la direction.**

JJ / MM / AA

